COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Face à la flambée du prix de référence du gaz, le gouvernement doit agir !

Le prix du gaz servant de référence à de nombreux contrats a bondi de 40 % depuis avril, avec une nouvelle hausse de 6,6 % au 1er novembre ! Une augmentation qui tombe au pire moment, alors qu'arrivent l'hiver et ses basses températures. Pour la Confédération Nationale du Logement (CNL), il est urgent de mettre un terme à cette flambée des prix qui frappe de plein fouet le pouvoir d'achat des familles.

Selon les estimations de la Commission de régulation de l'énergie, la facture annuelle pourrait s'alourdir de 135 euros en moyenne en 2026. Combien devront réduire leur chauffage cet hiver pour éviter les impayés ? Car si la trêve hivernale suspend les coupures jusqu'au 31 mars, elle n'empêche ni l'accumulation des dettes ni les difficultés qui attendent les foyers concernés au printemps.

Cette situation n'a pourtant rien d'une fatalité. Depuis la suppression des tarifs réglementés du gaz en 2023, les consommateurs ne disposent plus d'un prix encadré par les pouvoirs publics. Or, faut-il rappeler que l'énergie n'est pas une marchandise comme les autres ? Se chauffer, avoir accès à l'eau chaude, ou encore pouvoir tout simplement cuisiner, constituent des nécessités de la vie quotidienne, non des dépenses auxquelles on pourrait aisément renoncer.

La CNL demande donc au gouvernement de prendre des mesures immédiates, à commencer par la mise en place d'un boulier tarifaire. Cette réponse d'urgence ne saurait, pour autant, suffire à elle seule, et doit s'accompagner d'un véritable changement de cap : rétablissement d'un tarif réglementé du gaz ; instauration d'une TVA à 5,5 % ; création d'un véritable service public de l'énergie garantissant une tarification sociale…

On ne peut demander indéfiniment aux Françaises et Français de se serrer la ceinture pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. Il appartient à l'État de garantir à chacun l'accès à une énergie abordable, plutôt que de laisser le marché dicter sa loi au bénéfice de quelques rentiers. C'est une question une question de justice et de dignité.

Montreuil le 6 novembre